

Date 7 novembre 2017
Numéro de facture **6706600262**
Numéro de client 611929919
Convention

Votre n° de TVA
Votre référence

Facture



JJBEA120368106706600262

S.P.R.L. SPRL Cabinet dentaire laurenc
R des Carrières 16
5651 Somzée

Votre facture du 7 novembre 2017

Total (HTVA et arrondi à 2 décimales)

€ 179,31

TVA 21 % sur € 179,31

€ 37,66

(7) Pas de TVA sur € 0,00 : Indemnité - hors champ d'application de la TVA

Montant total de cette facture (TVAC)

€ 216,97

Note de crédit n° 6790697160

€ -48,63

Montant total à payer

€ 168,34

Votre facture en ligne ?

Surfez sur www.proximus.be/myproximus

Code d'activation pour créer un nouveau nom d'utilisateur : 07BF28A2

Encore des questions ?

Surfez sur www.proximus.be/nouvellefacture

☎ 0800 33 500

À payer avant le 28 novembre 2017

À payer € 168,34

Nom et adresse Proximus
Bd du Roi Albert II, 27
1030 Bruxelles

IBAN BE 61 000 171 003 017

BIC BPOTBEB1

Communication +++670 / 6600 / 26286+++

Proximus adapte ses tarifs au 1/1/2018 » voir page 6

Proximus SA de droit public

Bd du Roi Albert II, 27, B-1030 Bruxelles, T.V.A. BE 0202.239.951 R.P.M. Bruxelles, BE61 0001 7100 3017 BPOTBEB1. Les conditions générales de Proximus relatives aux services et produits mentionnés dans la présente facture s'appliquent entre le client et Proximus. En payant cette facture, le client reconnaît avoir pris connaissance de ces conditions et les accepter. Les conditions générales sont disponibles sur www.proximus.be/conditions.

Consultez le site des autorités publiques www.meilleurtarif.be afin de trouver le plan tarifaire qui correspond le mieux à votre consommation.

Extrait des conditions générales des services

Ci-dessous vous trouverez un extrait des conditions générales applicables aux services de téléphonie (fixe et mobile), internet (fixe et mobile), de télévision et des options y relatives. La version complète du document ainsi que les conditions générales applicables aux autres services et produits de Proximus sont disponibles sur www.proximus.be/conditions.

Les présentes conditions générales s'appliquent aux services de téléphonie (fixe et mobile), internet (fixe et mobile), de télévision et aux options y relatives.

Contrat

Sauf dispositions contraires reprises dans les conditions générales ou dans les conditions spécifiques ou sauf demande contraire du client, le contrat est conclu verbalement et confirmé par une lettre de confirmation. Lorsqu'un contrat écrit est établi, il est dressé en double exemplaire et signé par le client ou par son mandataire.

Le contrat, les conditions générales, la liste des prix, la lettre de confirmation et le cas échéant, les conditions spécifiques constituent l'ensemble du contrat conclu par le client et Proximus SA de droit public, ci-après nommée « Proximus ». Ces documents peuvent être obtenus dans tous les services de Proximus accessibles au public ou en téléphonant au service à la clientèle.

Droits et obligations de Proximus

Proximus s'engage à fournir au client, qui l'accepte, le service spécifié dans le contrat. Le service sera fourni dans le respect des conditions du contrat.

Elle seule détermine quels sont les moyens techniques nécessaires pour réaliser l'accès à ce service aux conditions les plus favorables.

Proximus est tenue de mettre en oeuvre les efforts raisonnablement nécessaires pour résoudre les problèmes du client. Le client dispose d'un point de contact unique pour signaler le dérangement.

Droits et obligations du client

Le client est seul responsable envers Proximus de l'utilisation du service. Il est tenu d'utiliser le service en bon père de famille et de respecter le prescrit des dispositions de la convention.

Le client est personnellement tenu au paiement de toutes sommes dues. Toute personne autre que lui effectuant un paiement ne peut se prévaloir de ce paiement pour revendiquer un quelconque droit à l'égard de Proximus.

Seuls les appareils agréés et en parfait état de fonctionnement peuvent être reliés au réseau. Le client s'engage à respecter cette disposition lors de chaque utilisation de l'appareil relié au réseau. Proximus se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires à la protection de son réseau, s'il s'avère que l'appareil utilisé par le client a une origine douteuse.

Le client s'engage, dans le cadre du service à respecter les lois applicables ainsi que les droits de propriété intellectuelle et autres droits de tiers.

Modifications des conditions du contrat

Proximus s'engage à informer ses clients, par tous les moyens appropriés, des modifications apportées aux présentes conditions générales et des majorations des tarifs. Sauf dérogation éventuelle accordée par l'I.B.P.T. (l'Institut Belge des services Postaux et des Télécommunications) à Proximus, cette information est communiquée au minimum 1 mois avant l'entrée en vigueur des modifications.

Le client qui, suite à une modification des conditions générales, n'accepte pas les nouvelles conditions de la modification imposée, peut mettre un terme au contrat sans pénalités, moyennant un écrit adressé à Proximus au plus tard le dernier jour du mois qui suit l'entrée en vigueur des modifications.

En cas de majoration ou d'indexation des tarifs, le client a le droit de résilier le contrat sans pénalité au plus tard le dernier jour du mois qui suit la réception de la première facture après l'entrée en vigueur des modifications.

Protection de la vie privée

Proximus enregistre dans ses fichiers des données relatives à ses clients telles que des données d'identification, concernant l'usage que le client fait des produits et services Proximus, données de trafic du client (notamment numéros appelés, date et heure des appels et communications internet, type d'appel), données de localisation, données de facturation et de paiement ou données techniques.

Les données clients sont conservées pendant maximum 10 ans après que la personne en question n'est plus client chez Proximus. D'autres délais de conservation sont d'application pour certaines catégories de données, comme les données relatives au trafic, dont la durée de conservation est limitée à 12 mois.

Les clients qui ne souhaitent pas recevoir d'informations commerciales sur les produits et services du groupe Proximus peuvent en faire part au service à la clientèle, via le numéro gratuit 0800 99 487 ou online via MyProximus.

Les données d'identification et les profils d'utilisateurs peuvent être partagés avec les filiales du groupe Proximus en vue de campagnes de marketing ou de publicité pour les produits et services du groupe Proximus.

Les clients qui s'y opposent peuvent en informer Proximus en contactant le service clientèle ou en appelant le numéro gratuit 0800 99 981.

Les clients qui ne souhaitent pas recevoir d'informations commerciales concernant les produits et services de tiers via une annexe à la facture peuvent en faire part au service à la clientèle.

Les données que le client fait mentionner dans l'annuaire et dans le fichier du service des renseignements sont communiquées aux éditeurs d'annuaires et fournisseurs de services de renseignements.

Le client dispose d'un droit d'accès et de rectification pour les données qui le concernent et peut, à cet effet, adresser une demande datée, signée et accompagnée d'une copie de sa carte d'identité au département juridique de Proximus, 27 Boulevard du Roi Albert II à 1030 Bruxelles.

Proximus communiquera aux autorités concernées, dans la mesure du possible, les données relatives à l'identification et à la localisation des personnes appelant les services d'urgence, afin d'apporter sa collaboration aux services en question et compte tenu de l'obligation qu'elle a de porter assistance à toute personne en danger.

Les clients qui souhaitent que leurs données publiées dans l'annuaire ne soient pas commercialisées peuvent le signaler soit en composant le numéro gratuit 0800/98 033 soit en adressant un e-mail à annuaire@1307.be.

Facturation, paiement et contestation

Dans le présent document, le terme « facture » désigne le document intitulé facture ou tout autre document par lequel Proximus réclame le paiement de ses prestations ou collecte, au nom et pour le compte de tiers, les montants liés aux prestations de ces mêmes tiers.

Sauf convention contraire, la facture est envoyée tous les mois et/ou tous les deux mois pour les clients du service commercialisé sous la marque Proximus. La première facture suivant l'activation du service peut être expédiée entre deux dates normales de facturation.

En cas de fraude avérée ou de doute sérieux quant à la solvabilité du client, Proximus peut décider de facturer hebdomadairement ce client.

La facture est établie en simple exemplaire et transmise au client ou au tiers payeur désigné par celui-ci, selon le calendrier (échéances de facturation) fixé par Proximus.

Le client peut obtenir gratuitement, via MyProximus ou sur simple demande, une version plus détaillée de la facture de base qu'il a reçue.

Moyennant paiement, le client peut obtenir de façon permanente une version plus spécifique de sa facture.

Grâce au service MyProximus, le client peut consulter gratuitement le détail de sa dernière facture ainsi que les communications encore à facturer.

En cas de contestation concernant la facture, le client est tenu de mentionner la rubrique et le montant contesté.

S'il s'avère que le client a contesté à tort soit les deux factures précédentes, soit trois des six dernières factures, Proximus se réserve le droit d'exiger le paiement complet de la nouvelle facture contestée.

En outre, des frais de recherche pourront être facturés s'il s'avère que la nouvelle plainte est sans fondement.

Pour être recevable auprès de Proximus, toute contestation relative aux sommes facturées doit être introduite dans les 30 jours suivant la date d'établissement de la facture. Passé ce délai, le client accepte la facture dans son principe et dans son montant.

Les sommes facturées par Proximus sont payables dans le délai mentionné sur la facture. Le paiement s'effectue par virement au numéro de compte indiqué par Proximus avec mention des références indiquées sur la facture.

La désignation par le client d'un tiers payeur n'exonère pas ce même client, en cas de défaillance dudit tiers payeur, de son obligation de paiement.

En cas de défaut de paiement d'une facture à l'échéance, Proximus envoie par tout moyen approprié (courrier postal, ou e-mail ou SMS, etc.) un avis de rappel au client défaillant ou au tiers payeur désigné par celui-ci.

Les rappels donnent lieu à la facturation de frais administratifs forfaitaires.

Lorsque le délai de paiement indiqué dans le rappel vient à expiration, le client est d'office en demeure. Des intérêts moratoires calculés sont dus sur le montant total non contesté de la facture en cas de non-paiement à l'échéance de la facture.

Lorsque Proximus confie la récupération de la créance à un tiers, un montant forfaitaire sera porté en compte, à concurrence de 15 % du montant principal et avec un minimum de € 60. De même, si le client, en tant que personne utilisant sa souscription à des fins excluant tout caractère professionnel, a une créance vis-à-vis de Proximus, le client a droit à ce même montant au cas où Proximus continuerait à s'abstenir de donner l'ordre de remboursement, suite à la demande de remboursement adressée par le client.

Lorsque Proximus propose un service de « cash collecting », (c'est-à-dire qui elle permet au client de payer via sa facture Proximus des produits/services distribués par des tiers, notamment via des numéros surtaxés, tel que 0900 etc., le tiers étant le vendeur), le contrat d'achat ou de service est directement conclu entre le client et le tiers.

Le rôle de Proximus se limite à recueillir le paiement au nom et pour le compte de ce tiers ou tout organisme désigné par celui-ci. Proximus décline toute responsabilité concernant la bonne exécution du contrat d'achat ou de service en tant que tel. En cas de plainte, le client est tenu de s'adresser directement au tiers vendeur. Le montant relatif à cet achat ou à cette prestation, TVA incluse, sera repris de manière distincte sur la facture de Proximus sous forme d'un énoncé qui ne vaut pas facture au sens fiscal. Le client qui souhaite une facture pour cet achat ou cette prestation est tenu de s'adresser au préalable au tiers vendeur.

Suspension et résiliation par le client-

Le client peut résilier à tout moment par écrit son contrat à durée déterminée ou indéterminée, sans devoir en indiquer les motifs. Proximus envoie au client une confirmation écrite de la date de résiliation, en tenant compte des spécificités techniques.

Indemnités en cas de résiliation anticipée d'un contrat à durée déterminée :

- Dans le cas des clients consommateurs qui résilient leur contrat au cours des six premiers mois, Proximus se réserve le droit de réclamer une indemnité équivalente à la totalité des redevances mensuelles encore dues jusqu'à l'échéance des six premiers mois du contrat. Cette indemnité n'est pas soumise à la TVA.

- Dans le cas des clients professionnels (non consommateurs) qui résilient anticipativement leur contrat, Proximus se réserve le droit de réclamer une indemnité équivalente aux redevances mensuelles qui auraient été dues si le contrat avait été exécuté jusqu'au terme de la période contractuelle en cours. De plus, dans le cas des abonnements mobiles, Proximus se réserve le droit de réclamer aux clients professionnels (clients non consommateurs) une indemnité supplémentaire correspondant à 50 % du montant moyen des communications facturées pendant les 3 derniers mois (factures clôturées au moment de la résiliation), multipliés par le nombre de mois restants jusqu'au terme initial, ainsi que d'une indemnité forfaitaire de € 50 par carte SIM pour les frais administratifs occasionnés par la résiliation anticipée. Toutefois, pour les clients professionnels qui ne possèdent pas plus de cinq numéros, les règles de résiliation anticipée relatives aux clients consommateurs sont applicables.

- Une indemnité supplémentaire peut être demandée au client (professionnel ou consommateur) ayant reçu, gratuitement ou à un prix inférieur, un produit dont l'obtention était liée à la souscription d'un abonnement à durée déterminée. Cette indemnité équivaut au montant restant dû conformément au tableau d'amortissement, communiqué au client lors de la souscription au contrat et reprenant la valeur résiduelle de l'équipement terminal pour chaque mois de la durée du contrat à durée déterminée.

- En cas de décès du client, les indemnités de résiliation anticipée ne sont pas dues si les ayants droit notifient le décès à Proximus par tout moyen écrit complété par un document justificatif.

Plaintes et litiges

Le client est invité à s'adresser au service à la clientèle de Proximus.

Les plaintes relatives à une mise hors service injustifiée éventuelle de la connexion, doivent être introduites dans les cinq jours calendriers de la mise hors service (point de contact cf. recto de la facture).

Service de médiation

En cas de désaccord, le client peut s'adresser au service de Médiation pour les Télécommunications institué légalement auprès de l'Institut belge des services Postaux et des Télécommunications.

Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'application du contrat relève de la compétence exclusive des tribunaux belges ordinaires.

En cas de contradiction entre le présent extrait et les conditions générales, les conditions générales prévaudront.

Aperçu de votre facture

Date 7 novembre 2017
Numéro de facture 6706600262
Numéro de client 611929919
Convention
Votre n° de TVA
Votre référence

Cet aperçu comprend des montants incluant des remises et promotions.

	Frais uniques en €	Abonnement/ équipement en €	Consommation en €	Montant total en € HTVA
Total des diverses rubriques	70,0000	95,3780	13,9363	179,3143
Services généraux				35,0401
Mobile non combiné dans un Pack	-	33,3871	1,6530	35,0401
p.4 📱 Mobile - 0476 87 29 99	-	33,3871	1,6530	35,0401
Services de téléphonie, internet et TV par adresse				144,2742
	-	-	0,4132	0,4132
Autres	-	-	0,4132	0,4132
p.4 📱 Mobile - 0476 87 29 99	-	-	0,4132	0,4132
B-5651 Somzée, R des Carrières 16	70,0000	61,9909	11,8701	143,8610
Téléphonie	0,0000	61,9909	11,8701	73,8610
p.4 📞 Ligne téléphonique - 071 50 64 65	0,0000	-	0,1679	0,1679
p.5 📞 Ligne RNIS - 071 50 64 63	-	61,9909	7,0754	69,0663
p.5 📞 Ligne RNIS - 071 50 64 65	-	-	4,6268	4,6268
Équipement	70,0000	-	-	70,0000
p.5 📧 Équipement - 071 50 64 65	70,0000	-	-	70,0000

Détail de votre facture

Date 7 novembre 2017
Numéro de facture 6706600262
Numéro de client 611929919
Convention
Votre n° de TVA
Votre référence

Cette section de votre facture reprend les détails de vos abonnements, consommations, remises et promotions.
 Pour plus de détails consultez www.proximus.be/myproximus.

	Période ou date	Nombre ou volume MB	Durée ou prix unitaire en € HTVA	Montant total en € HTVA	% TVA
Total des diverses rubriques					179,3143
Services généraux					35,0401
Mobile non combiné dans un Pack					35,0401
☎ Mobile - 0476 87 29 99					35,0401
Abonnement					33,3871
Bizz Mobile M	18.10.17-31.10.17	1	23,0000	-	10,3871 21
Bizz Mobile M	Novembre 2017	1	23,0000	-	23,0000 21
Consommations					1,6530
Bizz Mobile M					
Incl. SMS nat & au sein de UE	Octobre 2017	287	-	-	0,0000 21
Incl. vers ligne fix nat & au sein de UE	Octobre 2017	40	1h11:51	-	0,0000 21
Incl. vers mobile nat & au sein de UE	Octobre 2017	126	3h54:48	-	0,0000 21
SMS Mobile vers l'étranger					
SMS international	Octobre 2017	5	-	-	1,6530 21
Services de téléphonie, internet et TV par adresse					144,2742
					0,4132
Autres					0,4132
☎ Mobile - 0476 87 29 99					0,4132
Consommations					0,4132
Bizz Mobile M.					
Incl Internet mobile nat & au sein de UE	Octobre 2017	1.506,193	-	-	0,0000 21
Mon App Favorite					
Mobile - Internet	Octobre 2017	148,268	-	-	0,0000 21
MMS Mobile					
MMS national	Octobre 2017	1	-	-	0,4132 21
B-5651 Somzée, R des Carrières 16					143,8610
Téléphonie					73,8610
☎ Ligne téléphonique - 071 50 64 65					0,1679
Frais uniques					0,0000
Résiliation prématurée					
Modem b-box	17 octobre 2017	1	-	-	0,0000 (7)
Consommations					0,1679
Free Pack Community Calls					
Vers Proximus Mobile	02.10.17-16.10.17	21	0h23:43	-	0,0000 21

Détail de votre facture

Date 7 novembre 2017
Numéro de facture 6706600262
Numéro de client 611929919
Convention
Votre n° de TVA
Votre référence

	Période ou date	Nombre ou volume MB	Durée ou prix unitaire en € HTVA		Montant total en € HTVA	% TVA
← B-5651 Somzée, R des Carrières 16						
Unlimited Calls National						
Vers lignes fixes	02.10.17-16.10.17	8	0h04:59	-	0,0000	21
Vers services mobiles						
Vers Proximus Mobile	02.10.17-16.10.17	1	0h00:41	-	0,1679	21
📞 Ligne RNIS - 071 50 64 63					69,0663	
Abonnement					61,9909	
Ligne téléphonique ISDN-2 standard	16.10.17-31.10.17	1	40,8876	-	21,1033	21
Ligne téléphonique ISDN-2 standard	Novembre 2017	1	40,8876	-	40,8876	21
Consommations					7,0754	
Nationales						
Nat. vers autres réseaux fixes	16.10.17-31.10.17	1	0h02:28	-	0,3321	21
Tentatives d'appel	16.10.17-31.10.17	2	-	-	0,0252	21
Vers lignes fixes	16.10.17-31.10.17	3	0h57:05	-	5,5703	21
Vers services mobiles						
Vers Proximus Mobile	16.10.17-31.10.17	5	0h06:46	-	1,1478	21
📞 Ligne RNIS - 071 50 64 65					4,6268	
Consommations					4,6268	
Nationales						
Nat. vers autres réseaux fixes	16.10.17-31.10.17	2	0h02:14	-	0,4156	21
Vers lignes fixes	Octobre 2017	10	0h18:11	-	2,7237	21
Vers services mobiles						
Vers autres réseaux mobiles	16.10.17-31.10.17	2	0h00:52	-	0,2897	21
Vers Proximus Mobile	16.10.17-31.10.17	4	0h08:27	-	1,1978	21
Équipement					70,0000	
📞 Équipement - 071 50 64 65					70,0000	
Frais uniques					70,0000	
Achats						
Mentions annuaire	17 octobre 2017	1	-	-	70,0000	21
REF.: 1024295955						

Informations supplémentaires

Date	Numéro de facture	Numéro de client	Convention	Votre n° de TVA	Votre référence
7 novembre 2017	6706600262	611929919			

Adaptation de prix au 01/01/2018: Phone line et communications (prix TVAC)

Phone line hors pack; Bizz Pack Telephony (+Mobile) et Bizz IP telephony Mono: +1 EUR/mois. Communications nationales depuis la ligne fixe: avec tarif classic : +2,3 ct/appel et +3,86 ct/min; avec Free Calls National et (I-Talk) Happy Time (XL) : +5 ct/appel pendant les heures pleines. Prix hors forfait Smart+/Easy+/Generation MTV/Mobilus/Mobile 10 : +5 ct/min.

Adaptation de prix au 01/01/2018: TV & internet (prix TVAC/mois)

TV dans un pack business lancé avant 17/10/2016: +2,42 EUR. Options TV hors pack ou dans un pack lancé avant 17/10/2016: Music & Culture, Entertainment FR/NL, Nature & Discovery FR/NL: +2 EUR. Plus d'un décodeur en location dans tous les packs avec TV: +1 EUR/décodeur. Internet Comfort hors pack et Pack Internet (Office&Go) Comfort (+ Mobile): +2,9 EUR.

Adaptation de prix au 01/01/2018: packs et abonnements mobiles (prix TVAC/mois).

Pack Telephony+TV: +2,20 EUR. Pack Internet+Telephony: +4 EUR. Pack Internet+TV: +4 EUR. Pack Internet Start+Telephony+TV: +1 EUR. Packs lancés avant 17/10/2016: packs résidentiels avec Internet Start/Comfort: max +2,65 EUR; Bizz pack avec Internet Maxi: +0,48 EUR; Bizz pack avec Internet Comfort: +2,90 EUR. Abonnements mobiles dans un pack: Smart(+)/Easy(+)/Generation: max +3 EUR

Adaptation tarifaire de certains produits au 01/01/2018

Proximus adapte les tarifs de certains produits au 01/01/2018, dont les détails sont repris sur ce document et sur www.proximus.be/tarifs. Les prix de nos packs Tuttimus, Familus, Bizz All-in et Bizz Office restent quant à eux très avantageux. Vous trouverez plus d'infos sur ces packs via www.proximus.be. Notre offre actuelle ne vous convient plus ? Vous pouvez résilier sans frais par écrit, à tout moment.

Explication de vos plans tarifaires et remises

Unlimited Calls National/International

Avec Unlimited Calls National / International vous appelez depuis votre ligne fixe pour un montant mensuel fixe, 24h/24, 7j/7, de manière illimitée tous les numéros fixes en Belgique + jusqu'à 1.000 min par mois tous les numéros mobiles en Belgique + jusqu'à 1.000 min par mois tous les numéros fixes et mobiles de la plupart des pays d'Europe + USA, Canada et vers les numéros fixes en Maroc et Turquie. Plus d'infos : www.proximus.be/tarifs

Octroyé au numéro: [071506465](tel:071506465)

Unlimited Calls National (+ Internat.)

Octroyé au numéro: [071506465](tel:071506465)

Free Pack Community Calls

Octroyé à toutes vos conventions de facturation

Favorite App

Octroyé au numéro: [0476872999](tel:0476872999)

Vos contrats à durée déterminée

071506463 a un contrat prenant fin le 16/10/2018 pour Ligne téléphonique ISDN-2 standard. Aucune pénalité ne sera appliquée sur vos abonnements. Seule la valeur résiduelle éventuelle de votre appareil sera due. Tous vos autres contrats sont à durée indéterminée, sauf indication contraire dans cette section 'Informations supplémentaires'.